



TNFD

PERSPECTIVES POUR LA NATURE

Synthèse de la portée proposée,
de la gouvernance, du plan de travail,
du plan de communication et
de ressources du TNFD.



Rassemblement d'un Groupe de travail sur la publication
d'informations financières relatives à la nature

Juin 2021

Avant-propos

Nous nous félicitons d'avoir pu assumer le rôle de Coprésidents du Groupe de travail informel (GTI) à l'appui du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD - Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures). Il s'agissait d'une phase préparatoire stimulante et dynamique préfigurant le lancement d'un effort de transformation indispensable et de premier plan.

D'après les estimations du Forum économique mondial, plus de la moitié du PIB mondial — soit 44 000 milliards de \$US de valeur économique générée — est moyennement ou hautement dépendante de la nature. Le TNFD est censé appuyer la transition du marché financier en apportant aux organisations un cadre leur permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution, et ce afin de détourner les flux financiers mondiaux des activités négatives pour la nature en vue de les réorienter vers des activités positives pour la nature.

Le GTI a intégré 75 membres issus d'institutions financières, d'autorités de régulation, d'entreprises et d'autres acteurs influents représentant plus de 8 500 milliards de \$US d'actifs. Nous avons également été soutenus par les Nations Unies, avec le PNUD et l'Initiative financière du PNUE jouant le rôle d'« équipe accélératrice », le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Global Canopy. Les observateurs et un groupe initial de parties prenantes ont largement fait part de leurs idées et commentaires. Nous continuerons d'inciter et d'élargir le dialogue en sollicitant les points de vue d'autres groupes et d'experts, notamment des représentants des peuples autochtones et des communautés concernées au travers des efforts de l'ensemble du Groupe de travail. Les groupes et les individus du GTI ont travaillé activement sur une période de 9 mois au travers d'axes de travail dirigés par des membres du groupe, avec une assistance technique mandatée pour préparer et mettre à disposition le contenu présenté ici.



Le document « Perspectives pour la Nature » est le résultat de ce travail ; il résume les recommandations pratiques relatives à la portée technique et au modèle de fonctionnement du TNFD. Leur réalisation est soutenue par un plan de travail soigneusement préparé reposant sur l'élaboration, la mise à l'essai et la consultation – dans le continuum de l'évolution des risques, à la fois itératif et adaptatif à cet espace en constante évolution.

La gouvernance du TNFD a été établie de manière à favoriser une initiative pilotée par le marché au service de l'identification et de la gestion des risques financiers, ainsi que des résultats positifs pour la nature et la stabilité économique en général.

La phase préparatoire étant arrivée à son terme, et suite au large soutien obtenu concernant les

objectifs de l'initiative, nous sommes heureux d'accueillir les Coprésidents du TNFD : Elizabeth Maruma Mrema, secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et David Craig, fondateur et PDG de Refinitiv, et responsable du groupe en charge des données et de l'analytique chez London Stock Exchange Group (LSEG).

Nous nous réjouissons à l'idée d'apporter notre soutien aux nouveaux Coprésidents et membres du Groupe de travail et nous leur souhaitons toute la réussite possible dans la réalisation de cette initiative importante, qui est essentielle pour inverser la tendance à la perte de milieux naturels à travers le monde et limiter l'exposition aux risques liés à la biodiversité pour la stabilité du secteur financier.

Les Coprésidents du GTI du TNFD :

Mariuz Calvet

Grupo Financiero Banorte

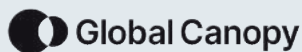
Antoine Sire

BNP Paribas

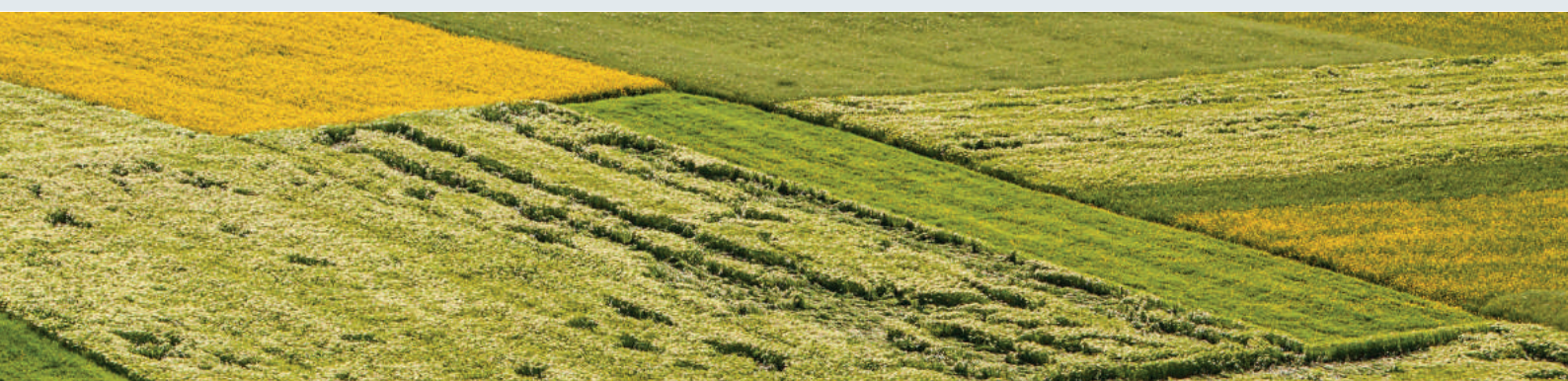
Rhian-Mari Thomas

Green Finance Institute

Avec l'appui des partenaires fondateurs :



Le travail du TNFD est soutenu par un investissement d'ancrage du Fonds pour l'environnement mondial (GEF). D'autres donateurs devraient confirmer leur participation prochainement.



Synthèse de la portée proposée, de la gouvernance, du plan de travail, des ressources et des besoins en communication du TNFD.

Le présent rapport repose sur 9 mois de travail dans le cadre des cinq principaux axes du Groupe de travail informel (GTI) du TNFD mis en place en septembre 2020. Il a été rédigé pour les membres du GTI et est disponible pour diffusion auprès du public.

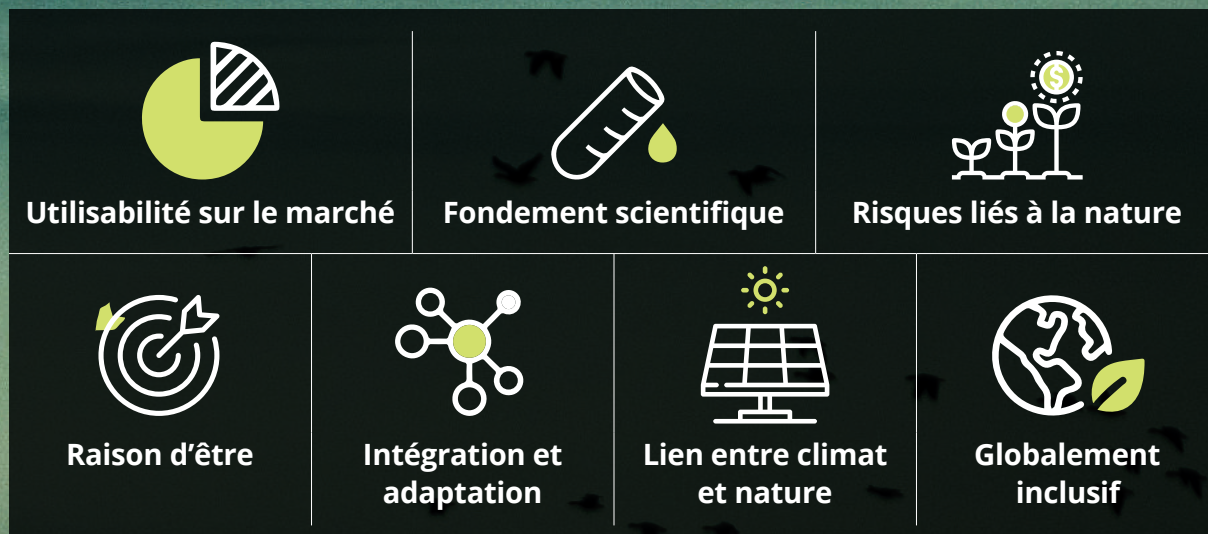
Le Groupe de travail informel (GTI), dirigé par des acteurs du marché, a élaboré ce document au travers d'un certain nombre d'axes de travail, en rassemblant les connaissances et l'expérience collectives de douzaines d'organisations. Le document est l'aboutissement de cet effort, et énonce la voie à suivre pour les deux années d'effort à venir, en plus de préparer le terrain en vue d'une transformation de l'ensemble du marché concernant la façon de signaler et de traiter les risques liés à la nature.

Proposition d'objectif du TNFD :

Le TNFD est censé appuyer la transition du marché financier en apportant aux organisations un cadre leur permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution, et ce afin de détourner les flux financiers mondiaux des activités négatives pour la nature en vue de les réorienter vers des activités positives pour la nature.

Principes proposés pour le TNFD :

- 1. Utilisabilité sur le marché :** élaboration de cadres directement utiles et bénéfiques pour les déclarants et les utilisateurs du marché, notamment les entreprises et les institutions financières, ainsi que les acteurs politiques et autres.
- 2. Fondement scientifique :** adopter une démarche scientifiquement fondée, intégrer des preuves scientifiques bien établies et émergentes, et s'efforcer d'intégrer d'autres initiatives scientifiques existantes.
- 3. Risques liés à la nature :** traiter les risques liés à la nature, qui comprennent les risques financiers importants immédiats, les relations de dépendance vis-à-vis de la nature et les impacts sur cette dernière, ainsi que les risques organisationnels et sociétaux associés.
- 4. Raison d'être :** garder la raison d'être en ligne de mire et cibler activement la réduction des risques et l'augmentation des actions positives pour la nature en s'appuyant sur le niveau de granularité minimum exigé pour garantir la réalisation de l'objectif du TNFD.
- 5. Intégration et adaptation :** élaborer des cadres de mesure et de reporting efficaces qui peuvent être intégrés, et améliorer les divulgations et les normes existantes. Tenir compte et s'adapter aux changements dans les engagements de politique, les normes et les conditions du marché à l'échelle nationale et internationale.
- 6. Lien entre climat et nature :** adopter une approche intégrée des risques liés au climat et à la nature en augmentant le financement des solutions fondées sur la nature.
- 7. Globalement inclusif :** s'assurer que le cadre et l'approche sont pertinents, justes, bénéfiques, accessibles et abordables dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents et développés.



La portée du TNFD est axée sur le monde naturel vivant et les éléments qui y sont liés, tels que l'air, la terre et l'eau. En plus des risques financiers à court terme, la portée comprend des risques à plus long terme représentés par ses relations de dépendance vis-à-vis de la nature et son impact sur cette dernière. Le TNFD n'est pas une nouvelle norme, mais un agrégateur des outils et supports les plus à même de promouvoir une cohérence mondiale en matière de reporting lié à la nature.

Plan de travail du TNFD

Le plan de travail du TNFD est présenté comme un moyen de faciliter la mise en œuvre de l'objectif, des principes et de la portée sur une période de deux ans (2021–2023). Il détaille la façon dont le Cadre du TNFD sera élaboré avec les meilleures contributions scientifiques et techniques disponibles, avec un pilotage globalement assuré par des institutions prioritairement issues du secteur secondaire et en consultation avec toutes les parties prenantes intéressées, et à terme son lancement en vue d'une large adoption sur le marché à partir de 2023.

Structure de gouvernance du TNFD

La structure de gouvernance du TNFD est une approche rationalisée parfaitement adaptée à une initiative pilotée par le marché, avec des responsabilités et des garde-fous définis de manière appropriée. Deux Coprésidents y prennent part, qui représentent à la fois les secteurs public et privé, les hémisphères nord et sud, avec une expertise pointue sur les thématiques de la nature et de la finance. Les membres du Groupe de travail comptent 30 personnes issues du secteur de la finance, d'autres en charge de la déclaration ou de la prise en charge de données (par exemple, fournisseurs de données et comptables).

Point important : à qui profite le travail du TNFD ?

Les investisseurs peuvent prendre des décisions éclairées et pragmatiques en matière d'affectation de capitaux en se basant sur la clarté et la confiance dans les opportunités et les risques liés au capital naturel et à l'environnement qu'une entreprise viendrait à divulguer, dans le contexte du changement climatique.

Les analystes sont susceptibles d'être mieux équipés pour se servir des informations liées à l'environnement et au capital naturel pour déterminer les impacts sur les flux de trésorerie futurs et, à terme, les évaluations des entreprises, dans le contexte du changement climatique.

Les entreprises peuvent se servir du Cadre du TNFD pour intégrer des informations liées à l'environnement et au capital naturel dans les rapports financiers traditionnels, en les accompagnant de données sur le climat, ce qui permet aux entreprises d'avoir une vision globale de la façon dont le changement climatique et le capital naturel peuvent affecter leur performance et de mieux appréhender les mesures nécessaires qu'elles peuvent prendre pour faire face aux risques et saisir les opportunités qui se présentent.

Les autorités de régulation peuvent tirer parti de supports déjà normalisés et d'un cadre qui peut être immédiatement adopté ou référencé comme moyen de conformité en matière de réglementation / d'orientation pour éclairer la prise de décision d'entreprise liée à l'utilisation durable des ressources naturelles et des terres.

Les marchés boursiers peuvent envisager la mise en application de nouvelles conditions d'admission à la cote, volontaires ou obligatoires, liées aux risques et opportunités importants liés à l'environnement et au capital naturel dans le contexte du changement climatique.

Les cabinets comptables peuvent fournir un niveau d'assurance plus complet pour les entreprises qui déclarent leur performance en matière d'environnement et de capital naturel.

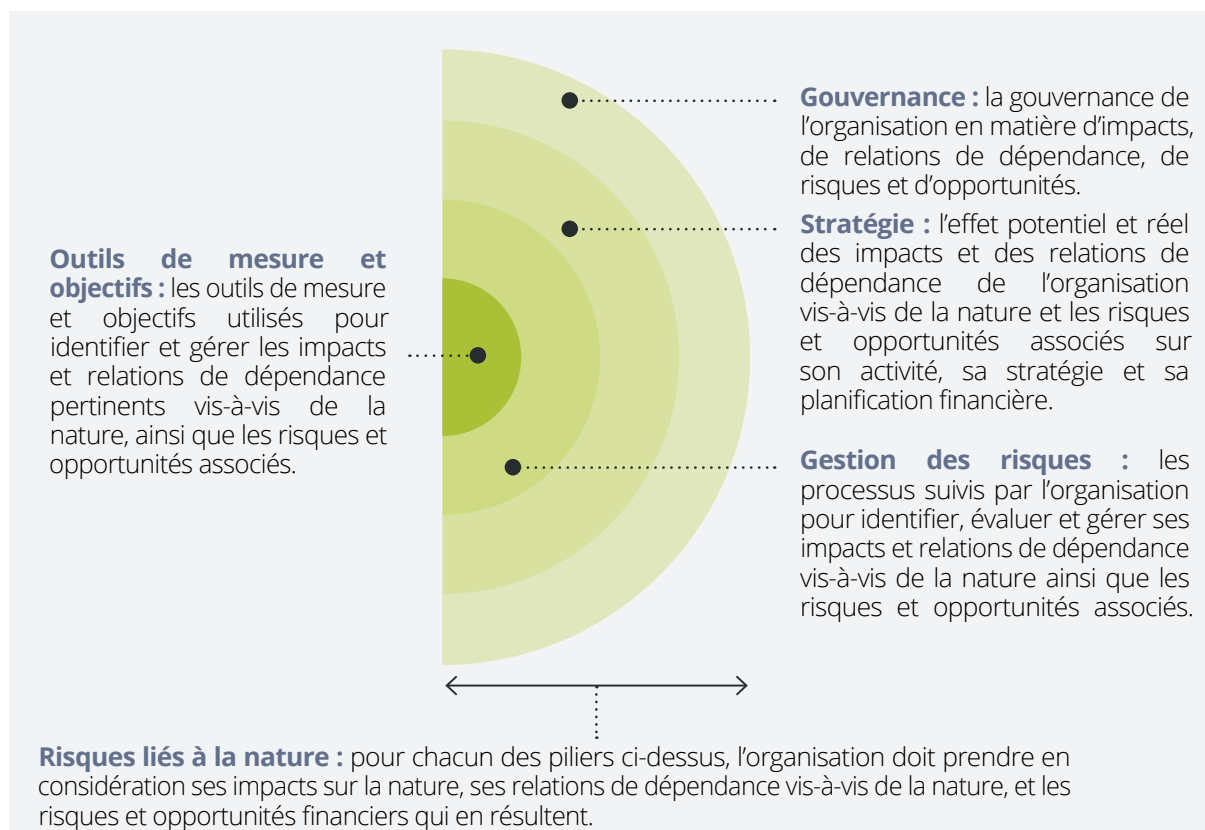
Portée proposée pour le TNFD

Le Cadre du TNFD adoptera une démarche basée sur quatre piliers, structurée autour du mode de fonctionnement des organisations : gouvernance, stratégie, gestion des risques, outils de mesure et objectifs (voir la Figure 1 ci-dessous et le glossaire pour les définitions). La même structure est utilisée par le Cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Cependant, compte tenu des défis spécifiques que présentent la mesure du monde naturel, les développements de politiques et de marchés élargis, et la nature systémique du risque, le TNFD intégrera une définition plus générale des termes « risques et opportunités » au sein de chaque pilier de sa démarche. Nous recommandons l'utilisation de l'expression « risques et opportunités liés à la nature » pour globalement désigner les risques et les opportunités qu'une organisation doit appréhender en raison des liens entre ses activités et la nature. En plus des risques financiers à court terme, cela comprend des risques à plus long terme représentés par ses relations de dépendance vis-à-vis de la nature et son impact sur cette dernière. Des définitions précises de chacune de ces composantes sont fournies ci-après.

Cela signifie que les organisations doivent révéler non seulement en quoi la nature peut avoir un impact (positif ou négatif) sur leur performance financière immédiate (« de l'extérieur vers l'intérieur »), mais également en quoi ces organisations peuvent elles-mêmes avoir un impact (positif ou négatif) sur la nature (« de l'intérieur vers l'extérieur »). Cette approche du risque est en adéquation avec l'approche générale de l'importance financière adoptée par le TCFD, qui va au-delà des risques immédiats pour prendre en compte les risques transitionnels en s'appuyant, par exemple, sur l'utilisation de scénarios. En outre, elle reflète l'orientation de discussions et de pratiques émergentes au sein des institutions financières et des autorités de régulation concernant le mode de gestion des risques et opportunités liés à l'environnement. La gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les outils de mesure et les objectifs de chaque organisation doivent être conçus de manière à atténuer les risques pour l'organisation (« de l'extérieur vers l'intérieur »), y compris les risques associés à son impact sur la nature (« de l'intérieur vers l'extérieur »). Cette approche bilatérale est nécessaire pour identifier, évaluer et gérer les risques systémiques liés à la nature de manière rigoureuse, et ensuite pouvoir renseigner les estimations des risques à long terme pour les différentes organisations.

En ce sens, le TNFD cherchera globalement à s'aligner sur les deux principaux objectifs de l'avant-projet de Cadre mondial de la biodiversité de la CDB : « aucune perte nette d'ici 2030 et gain net d'ici 2050. » Le Cadre du TNFD fournira aux organisations une structure de compte rendu par rapport aux exigences des quatre piliers de sa démarche. Le cadre sera complété par des directives sur la façon dont les sociétés non financières et les institutions financières peuvent aligner leurs activités, pour les unes, et leurs financements, pour les autres, afin de gérer leurs impacts sur la nature et leurs relations de dépendance avec elle.

Figure 1 – Éléments essentiels des informations financières relatives à la nature recommandées aux fins de divulgation



Source : Groupe informel d'experts techniques faisant partie du GTI du TNFD, sur la base du document du TCFD (2017) : *Recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat*

Le Cadre du TNFD sera aligné et s'appuiera sur des initiatives, cadres et normes existants ayant un rapport avec sa portée. S'appuyer sur le travail considérable déjà réalisé concernant les risques et opportunités liés à la nature et éviter la duplication du travail est primordial pour la démarche du TNFD. Le TNFD n'envisage pas d'élaborer lui-même une norme (que ce soit pour la divulgation d'informations ou pour des activités plus générales). Le TNFD prévoit l'intégration de ses travaux dans des cadres et normes existants dans le domaine, comme, entre autres, ceux publiés par le GRI, le SASB, le CDSB et celui à venir du Conseil de durabilité de l'IFRS (cette liste est fournie uniquement à titre indicatif).ⁱⁱⁱ Il engagera en outre le dialogue avec des organismes et réseaux clés, notamment le Conseil de stabilité financière (FSB) et le Réseau des banques centrales pour le verdissement du système financier (NGFS), et s'appuiera sur leur travail. En ce sens, le TNFD a l'intention de voir les entités déclarantes intégrer les déclarations harmonisées par le TNFD dans le reporting traditionnel des entreprises, plutôt que d'envisager la création d'un « rapport TNFD » dédié.

Au moment de compiler les documents des déclarations harmonisées par le TNFD, les institutions financières seront en mesure d'utiliser les données provenant à la fois de la divulgation d'informations par les entreprises et de sources tierces. Les sources de données tierces pourraient inclure la recherche financière traditionnelle, les prestataires de services de notation et de communication de données, les données de télédétection, les bases de données publiques, les sources et les références telles que le cadre du SCEE de l'ONU, les données et outils de mesure utilisés pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB de l'ONU, ainsi que celles fournies par d'autres parties prenantes concernées, comme les ONG.^{iv} Les données issues de la divulgation d'informations par les entreprises et de sources tierces étant collectées et gérées de différentes manières, le TNFD devra fournir aux institutions financières des directives sur la manière d'utiliser chaque type de données pour la publication des informations. Cela constitue une extension de la portée par rapport au TCFD.

Définition des risques et opportunités liés à la nature

Nous recommandons l'expression « risques et opportunités liés à la nature » pour globalement désigner les risques et les opportunités qu'une organisation doit appréhender en raison des liens entre ses activités et la nature. En plus des risques financiers à court terme, cela comprend des risques à plus long terme représentés par ses relations de dépendance vis-à-vis de la nature et son impact sur cette dernière. En conséquence, cette expression inclut les impacts d'une organisation sur la nature, ses relations de dépendance vis-à-vis de la nature, ainsi que les risques et opportunités financiers résultant de ces impacts et de ces relations de dépendance. Des définitions précises de chacune de ces composantes sont fournies ci-après.

- **Impacts** : nous recommandons que le TNFD adopte la définition proposée par le réseau SBTN (Science-Based Target Network) pour décrire les impacts : « contributions positives ou négatives d'une entreprise ou d'un acteur autre à l'état du milieu naturel, y compris la pollution de l'air, de l'eau, du sol, la fragmentation ou la perturbation des écosystèmes^v et des habitats pour les espèces [humaines et] non humaines, l'altération du régime des écosystèmes. »^{vi}
- **Relations de dépendance** : nous recommandons que le TNFD adopte la définition proposée par le réseau SBTN pour décrire les relations de dépendance : « aspects des contributions de la nature aux populations^{vii} [services écosystémiques] dont une personne ou une organisation dépend pour fonctionner, notamment la réglementation sur le débit et la qualité des eaux, la maîtrise des dangers tels que les incendies et les inondations, la pollinisation, la séquestration du carbone. »^{viii} Il convient de noter que les impacts d'une entreprise ou d'un secteur d'activité sur la nature peuvent créer un risque financier significatif pour d'autres entreprises ou secteurs d'activité en raison de leurs relations de dépendance vis-à-vis de la nature. Ces risques sont susceptibles d'affecter quasiment tous les acteurs du marché et secteurs de la société.
- **Risques et opportunités financiers liés à la nature** : ensemble des risques et opportunités financiers pour l'organisation résultant des impacts sur la nature et/ou des relations de dépendance vis-à-vis de la nature. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les pertes financières résultant d'impacts négatifs sur la nature, au travers de la réglementation, de l'accès aux marchés ou autre, et les coûts découlant de la perte de certaines espèces, variétés génétiques et/ou services écosystémiques clés dont l'organisation dépend. L'analyse complète des impacts et des relations de dépendance peut également offrir des opportunités, par exemple les avantages financiers potentiels résultant d'impacts positifs sur la nature ou le renforcement du milieu naturel dont l'organisation dépend. Le TNFD doit envisager suffisamment à l'avance l'élaboration de définitions claires des risques financiers liés à la nature qui, à un niveau élevé, peuvent être classés en deux grandes catégories en adéquation avec la démarche adoptée par le TCFD :^{ix}
 - **Risques et opportunités physiques liés à la nature** : les risques physiques résultant de la perte de milieux naturels peuvent être classés comme étant causés par des événements (aigus) ou liés à des transformations à plus long terme (chroniques) de la manière dont les écosystèmes naturels fonctionnent, ou cessent de fonctionner. Les risques physiques peuvent avoir des conséquences financières pour les organisations, telles que des dommages directs aux actifs, la perte de services écosystémiques (locaux et régionaux) essentiels pour les processus de production ou le bien-être des employés, et des impacts indirects découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Ces risques peuvent également avoir des conséquences financières et non financières pour d'autres parties, comme la perte de services écosystémiques mondiaux indispensables au bien-être humain. On peut citer en exemple les pertes financières du secteur agricole, à l'échelle locale et régionale, résultant du déclin des insectes pollinisateurs, ainsi que les pertes financières du secteur pharmaceutique à l'échelle mondiale. Les opportunités physiques peuvent également avoir des conséquences financières pour les organisations, telles qu'une résilience accrue des processus de production ou de la demande au sein des entreprises.

- **Risques et opportunités transitionnels liés à la nature** : la transition vers une économie positive pour la nature peut conduire à des changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux importants.^x Des risques transitionnels liés à la nature peuvent survenir lorsque les entreprises sont confrontées à des difficultés financières dues à des changements qui pénalisent leur impact négatif sur la nature. Ces risques concernent notamment la réputation, la conformité et la responsabilité des entreprises, ou d'éventuels contentieux. Dans certains cas de figure, un actif peut ainsi devenir non rentable ou surévalué. Des opportunités transitionnelles peuvent se présenter lorsque les entreprises tirent un avantage financier des changements intervenant dans les préférences / demandes du marché qui récompensent leur impact positif sur la nature. Les impacts sur la nature portant sur l'ensemble de l'économie, les cadres d'engagement tels que le réseau SBTN (Science-Based Target Network), et les cadres internationaux tels que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB serviront à éclairer la définition de futurs objectifs crédibles liés à la nature. Les objectifs de ces cadres définiront à leur tour les changements qui peuvent s'avérer nécessaires, et donc les moteurs du risque transitionnel. Ainsi, les impacts sur la nature peuvent créer des risques financiers importants à l'avenir, malgré le fait qu'ils ne revêtent aucune importance sur le plan financier à l'heure actuelle. La numérisation a également accéléré la participation des citoyens dans la prise de décisions financières, en leur donnant à la fois la possibilité d'appréhender l'impact de leurs investissements et l'accès à une plateforme leur permettant d'exprimer leurs demandes. Si cette tendance se poursuit, les réactions des citoyens (et donc des consommateurs et des employés) à l'impact d'une organisation sur la nature pourraient s'intensifier et devenir plus immédiates, se transformant ainsi en un moteur important de risques et opportunités transitionnels.

Les organisations doivent adopter une démarche scientifiquement fondée leur permettant d'identifier les impacts, les relations de dépendance, ainsi que les risques et opportunités financiers qui concernent leurs pratiques commerciales et/ou leurs activités de financement. On peut citer en exemple les directives initiales pour les entreprises du réseau SBTN concernant la définition d'objectifs en faveur de la nature fondés sur les connaissances scientifiques, ainsi que les directives récemment publiées par l'UICN relatives à la planification et au suivi de la performance des entreprises en matière de biodiversité.^{xi} Les directives répartissent les cinq principales pressions responsables de la perte de milieux naturels, telles qu'identifiées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), en moteurs de perte de milieux naturels plus spécifiques.^{xii} Les organisations pourraient se servir de l'outil du réseau SBTN pour l'évaluation de l'importance relative au niveau sectoriel afin d'identifier lesquels de ces moteurs de perte de milieux naturels concernent leurs pratiques commerciales et/ou leurs activités de financement, et donc lesquels pourraient indiquer les impacts et relations de dépendance pertinents.

Risques systémiques liés à la nature : en plus des risques financiers pour l'organisation elle-même, les impacts et les relations de dépendance sur l'ensemble de l'économie peuvent créer des risques systémiques liés à la nature. Les risques systémiques peuvent désigner (i) le risque qu'un système naturel critique cesse de fonctionner correctement ; (ii) les risques qui surviennent au niveau du portefeuille (et non au niveau de l'organisation ou d'une transaction) d'une institution financière ; et (iii) un risque pour la stabilité financière de l'ensemble du système. Les entités déclarantes devraient être tenues de prendre en compte les points (i) et (ii) dans leur évaluation des risques liés à la nature (qui représentent des sous-ensembles de risques physiques et transitionnels). Les entités déclarantes ne devraient pas être tenues d'évaluer et de rendre compte du point (iii), malgré le fait que le TNFD lui-même doit tenir compte des risques pour la stabilité financière de l'ensemble du système. Les risques liés à la nature qui concernent la stabilité financière de l'ensemble du système revêtent une importance particulière pour les autorités macroprudentielles, généralement sur l'ensemble de l'économie (souvent mondiale), et entraînent des impacts significatifs et simultanés dans tous les secteurs d'activité.^{xiii} Le risque qu'un système naturel critique cesse de fonctionner correctement peut correspondre à des « points de basculement » au-delà desquels les écosystèmes peuvent s'effondrer de manière irréversible.

Réalisations et rôle proposés

Le TNFD se chargera des réalisations suivantes au cours des deux prochaines années :

- 1. Série de définitions concernant les risques et opportunités liés à la nature :** le TNFD définira de manière claire, précise et scientifiquement fondée les impacts, les relations de dépendance, ainsi que les risques et opportunités financiers résultant de ces impacts et de ces relations de dépendance. Ces définitions seront appuyées par un consensus rassemblant les parties prenantes engagées auprès du TNFD, et mises à la disposition de sociétés non financières et d'institutions financières. Les définitions fournies dans la section précédente doivent être examinées et ajustées par le Groupe de travail au moment de son lancement. Ce faisant, le TNFD se concentrera sur l'alignement des définitions entre les cadres et les normes de reporting.
- 2. Paysage des parties prenantes :** le TNFD réalisera une évaluation du paysage montrant la position et le rôle du TNFD par rapport aux autres parties prenantes concernées par l'identification, l'évaluation, la divulgation et la gestion des risques et opportunités liés à la nature. Ce processus comprendra des cadres, des normalisateurs, des autorités de régulation et des initiatives pertinentes dans le domaine de la finance en lien avec la nature, telles que celles qui font progresser la définition d'objectifs.
- 3. Principes pour les utilisateurs :** le TNFD produira un ensemble de principes permettant aux utilisateurs de mieux comprendre la façon d'adapter le Cadre du TNFD au contexte de leur organisation. Après son lancement, le Groupe de travail devra évaluer si ces principes doivent varier selon les secteurs d'activité ou les régions.
- 4. Système de classification des risques et opportunités liés à la nature par secteur d'activité :** en s'appuyant sur les données et cadres existants (y compris, sans toutefois s'y limiter, les travaux menés par l'ENCORE, le SASB, le FEM et la DNB^{xiv}), le TNFD fournira une typologie des impacts sur la nature, des relations de dépendance vis-à-vis de la nature, et des risques et opportunités financiers résultant de ces impacts et de ces relations de dépendance, organisés par secteur d'activité.
- 5. Cadre de déclaration par étapes :** le TNFD définira les outils de mesure et les informations que les entités déclarantes sont tenues de déclarer dans le cadre des déclarations harmonisées par le TNFD.^{xv} L'accent sera mis sur l'identification d'un nombre limité d'outils de mesure utiles pour les entreprises, les institutions financières et les parties prenantes de manière générale. Les exigences seront organisées en trois phases progressives de sophistication de manière à offrir un degré de souplesse à la mise en œuvre. Cela s'appuie sur des démarches itératives décrites dans le Protocole sur le capital naturel et la norme BS 8632 portant sur la comptabilité du capital naturel pour les organisations.^{xvi}
- 6. Directives détaillées pour la mise en œuvre :** le TNFD produira des directives techniques plus détaillées à l'intention des entités déclarantes sur la manière de satisfaire aux exigences du cadre, par exemple des indications sur les outils de mesure, les types de données pouvant être utilisés, des exemples de réponses et la façon de hiérarchiser les informations. S'agissant des institutions financières, ces directives couvriront les éventuelles différences dans la façon d'utiliser les données provenant de sources tierces par rapport aux données issues de la divulgation d'informations par les entreprises. Le TNFD fournira également un guide plus complet pour identifier, évaluer et gérer les risques et opportunités liés à la nature et apportera son soutien aux autres acteurs pour développer des cadres et des normes dans ces domaines. En plus des directives mises en place, le TNFD soutiendra et incitera d'autres organisations à renforcer les capacités des entités déclarantes afin de les aider à mettre en œuvre les déclarations harmonisées par le TNFD. Les directives détaillées pour la mise en œuvre décriront également comment les organisations peuvent utiliser l'analyse de scénarios pour estimer leurs risques et opportunités financiers liés

à la nature.^{xviii} L'accent sera mis sur les scénarios qui définissent à la fois des objectifs finaux et des trajectoires sectorielles, dont la définition sera approfondie par le Groupe de travail.^{xviii} Le TNFD doit examiner et adopter les résultats du processus de la CDB (entre autres) à mesure qu'ils sont mis au jour ; ils devront en outre être pris en considération dans l'élaboration des scénarios. Ce faisant, l'évolution du climat et de la nature doit également être prise en compte. Le TNFD soutiendra la recherche d'un consensus entre les sociétés non financières, les institutions financières, les décideurs et la communauté scientifique quant à la manière d'utiliser les scénarios. Le TNFD fera appel à des tiers pour élaborer des scénarios et s'assurera que ces derniers sont alignés sur ses directives, mais il ne se chargera pas lui-même de l'élaboration des scénarios.

- 7. Opportunités de pilotage :** renseignées par un cadre préliminaire permettant aux entreprises d'informer les investisseurs des risques liés à la nature auxquels elles sont exposées, puis affinées et approuvées par le biais d'un processus de mise à l'essai ; un projet de cadre pour les déclarations du TNFD sera mis à l'essai auprès des institutions financières et des entreprises, en étroite collaboration avec les autorités de régulation financière concernées. Le TNFD travaillera en collaboration avec divers acteurs du marché : pour s'assurer que les recommandations du TNFD sont utiles dans la prise de décision, mises en œuvre par les acteurs du marché de sorte qu'elles soient largement consultées et pilotées tout au long du programme, un élargissement significatif de la participation à ce dernier étant attendu. La mise à l'essai sera coordonnée par l'Initiative financière du PNUE (IF PNUE), les essais menés par les développeurs de données seront coordonnés par l'organisation d'une plateforme commerciale, telle que le WBCSD et d'autres organisations équivalentes en vue d'inclure les PME.

Au-delà des réalisations dont il est question ci-dessus, le TNFD aura également un rôle à jouer pour inciter d'autres acteurs à s'engager afin d'accélérer l'adoption et l'utilisation du Cadre du TNFD. Deux groupes de parties prenantes parmi les plus indispensables sont mentionnés ci-après à titre d'exemple, bien qu'il en existe de nombreux autres :

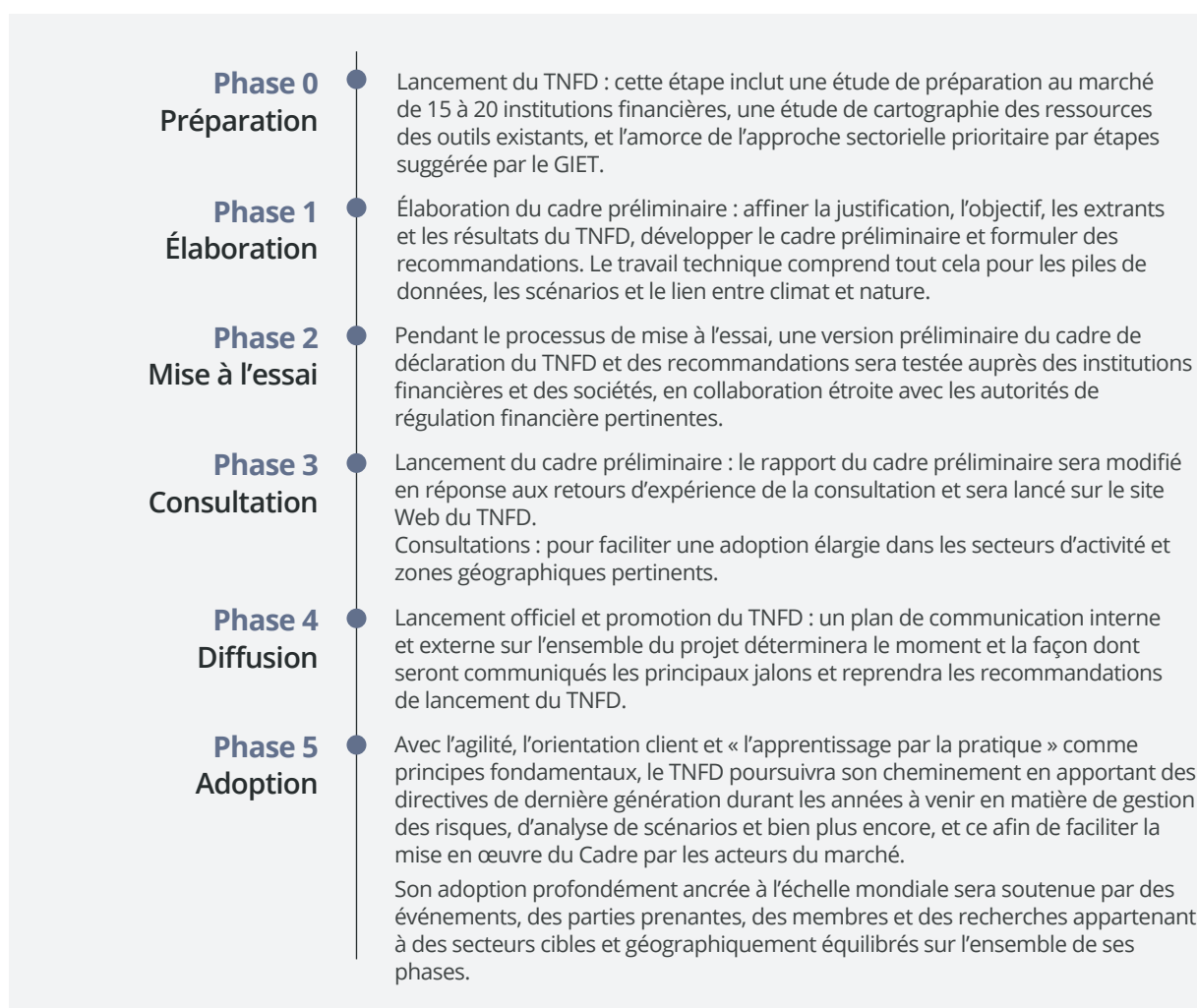
Ouverture de dialogue avec les organismes de normalisation : en plus de promouvoir une adoption volontaire, le TNFD travaillera en collaboration avec les organismes de normalisation concernés pour s'assurer que les exigences en matière de données et de déclarations harmonisées par le TNFD sont intégrées, dès lors que des normes sont produites et intégrées dans des obligations de déclaration. Le TNFD s'efforcera d'apporter sa contribution aux normes et cadres déjà en vigueur.^{xix} Dans la mesure du possible, le TNFD proposera un alignement des définitions, plutôt que la création de nouvelles définitions et typologies, entre le TNFD et les cadres et normes de déclaration existants de manière à diminuer la charge globale liée aux déclarations.

Ouverture de dialogue avec les fournisseurs de données : le TNFD reconnaît la nécessité de travailler en collaboration à la fois avec les communautés responsables des données et analyses et avec les entités déclarantes afin d'appuyer la mise en œuvre de son cadre. Le Cadre du TNFD générera une demande accrue pour l'utilisation, l'interprétation et l'amélioration des données existantes, et pour de nouvelles données qui ne sont pas facilement accessibles à l'heure actuelle. Le TNFD travaillera en coordination avec les fournisseurs de données, les plateformes et les prestataires de services de données aval, ainsi que les sociétés non financières, afin de faciliter l'élaboration de l'infrastructure de données nécessaire pour répondre à son cadre. Cela implique d'encourager le développement de nouvelles données, de normaliser les données et d'améliorer l'accès à ces dernières, et donc d'inciter d'autres parties à développer des plateformes de données et des recommandations décrivant le mode de collecte et de gestion des données pertinentes. Pour ce faire, le TNFD devra lui-même disposer de capacités et de connaissances techniques suffisantes pour comprendre les exigences et plus généralement les développements nécessaires en matière de données.

Plan de travail du TNFD

Le Plan de travail du TNFD comporte 5 phases : élaboration, mise à l'essai, consultation, diffusion et adoption par le marché. Une phase préparatoire dénommée Phase 0 (zéro) comprend les directives du Groupe de travail informel, le lancement du TNFD ainsi que les études préparatoires et le pilotage pour une mise en place réussie du Cadre du TNFD.

Figure 2 : Phases d'élaboration du Cadre du TNFD



Phase 0 : Préparation et lancement du TNFD



La préparation du TNFD a commencé au mois de septembre 2020. Cette phase comprend 3 éléments : les recherches approfondies et l'expérience qui ont encadré les recommandations des 75 membres du Groupe de travail informel du TNFD, le lancement du TNFD au cours du second semestre 2021, ainsi qu'une validation de principe pilote accompagnée d'une étude de préparation au marché qui, ensemble, permettent l'évaluation des considérations pratiques et de l'état actuel des outils de mesure, des données, de la gestion des risques, des simulations de crise, des outils et des pratiques essentielles afin d'éclairer les décisions concernant les risques liés à la nature et les relations de dépendance vis-à-vis de cette dernière dans les secteurs privé et public au cours de la phase d'élaboration du Cadre.

Phase 1 : Élaboration



Au cours de cette phase, les membres du TNFD prépareront un projet de Cadre concret en se servant d'une démarche sectorielle, échelonnée et centrée sur les données de manière à s'assurer qu'il est exploitable, accessible et fondé sur la recherche et l'innovation de pointe de toutes les régions. Le Cadre doit être intégralement aligné sur les principes et la portée du TNFD, et s'appuyer sur l'étude de préparation au marché et la validation de principe pilote.

Figure 3 : Présentation des éléments du Cadre du TNFD

Secteurs proposés Secteurs prioritaires basés sur un fort impact et une forte relation de dépendance		
Données et outils de mesure Le TNFD travaillera en coordination avec les fournisseurs de données, les plateformes et les prestataires de services de données aval afin de faciliter l'élaboration de l'infrastructure de données nécessaire pour répondre à son cadre.	Normes de déclaration Une comparaison des normes de déclaration existantes des impacts, des relations de dépendance et des opportunités	Scénarios Évaluation de scénarios prévisionnels sur la nature par secteurs sur la base d'objectifs, de trajectoires, de modèles et de données pertinents
Niveaux		
1. De base	2. Intermédiaire	3. Global

Reportez-vous à la Figure 3 ci-dessus pour connaître les éléments clés pris en compte par le TNFD lors de l'élaboration du Cadre. Après le lancement du Cadre du TNFD prévu en 2023, l'analyse de scénarios cocrée avec des partenaires de premier plan favorisera l'élargissement et l'ancrage profond de son adoption. L'élaboration du Cadre du TNFD se fera sous l'impulsion du marché, à savoir les entreprises et les institutions financières. Elle bénéficiera du soutien d'autres parties prenantes, à la demande des membres du TNFD, notamment : les organismes de normalisation, les autorités de régulation, les fournisseurs de données, les ONG, les organismes de recherche, etc. L'étape de l'élaboration implique la préparation d'un projet de cadre (ou les éléments d'un cadre pouvant être intégrés dans d'autres cadres – la lecture de l'expression « cadre de déclaration » doit se baser sur cette définition) relatif à la divulgation d'informations, des recommandations sur les étapes portant sur la mise à l'essai et la consultation du Cadre, ainsi que des enquêtes destinées aux utilisateurs pour le retour d'information.

Phase 2 : Mise à l'essai



Le projet de Cadre du TNFD sera mis à l'essai avec des institutions financières et des entreprises, en étroite collaboration avec les autorités de régulation financière concernées. Une représentation géographiquement équilibrée des banques, des investisseurs, des assureurs, des institutions financières publiques et des entreprises sera recherchée dans les secteurs à fort impact et à forte relation de dépendance. Le Cadre est censé être testé sur 20 marchés émergents, en plus des projets pilotes sur des marchés de capitaux développés. Le projet de Cadre du TNFD sera révisé en réponse au pilotage.

Phase 3 : Consultation



Le Secrétariat du TNFD mènera une consultation portant sur le deuxième projet du Cadre, renseigné à partir des expériences de pilotage de la Phase 2. La consultation devrait contribuer à faciliter l'adoption généralisée du Cadre dans les secteurs d'activité et zones géographiques concernés, au-delà même de ceux représentés lors de la phase de mise à l'essai. Elle se fera par le biais de consultations externes stratégiques auprès d'un éventail équilibré d'autorités de régulation financière, de préparateurs de données et d'utilisateurs de données sur la façon dont chacun peut évaluer et divulguer les risques liés à la nature de manière à favoriser les flux financiers positifs pour la nature à travers le monde. La consultation aidera également les institutions financières, les entreprises et les pouvoirs publics à s'appuyer activement sur les outils, les systèmes de mesure et les protocoles de déclaration recommandés.

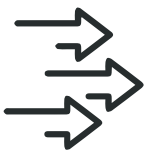
Phase 4 : Diffusion



Le Cadre du TNFD devrait voir son lancement intervenir au cours du second semestre 2023 en vue de sa diffusion et de son adoption initiale à l'échelle mondiale. Il sera soutenu par des campagnes de promotion stratégique qui, en plus de renforcer la prise de conscience, apporteront une assistance pour sa mise en application et l'élargissement de son adoption à travers un partenariat avec des penseurs et des gens d'action de premier plan.

- **Lancer le Cadre du TNFD** : dans toutes les zones géographiques par le biais d'événements clés, avec le soutien des gouvernements, des autorités de régulation financière et des organismes de normalisation
- **Promouvoir et prôner l'adoption** : un plan de communication interne et externe sera exécuté afin de positionner et d'intégrer le TNFD dans l'écosystème de la finance et des entreprises.

Phase 5 : Adoption et étapes suivantes | Septembre 2023 et au-delà

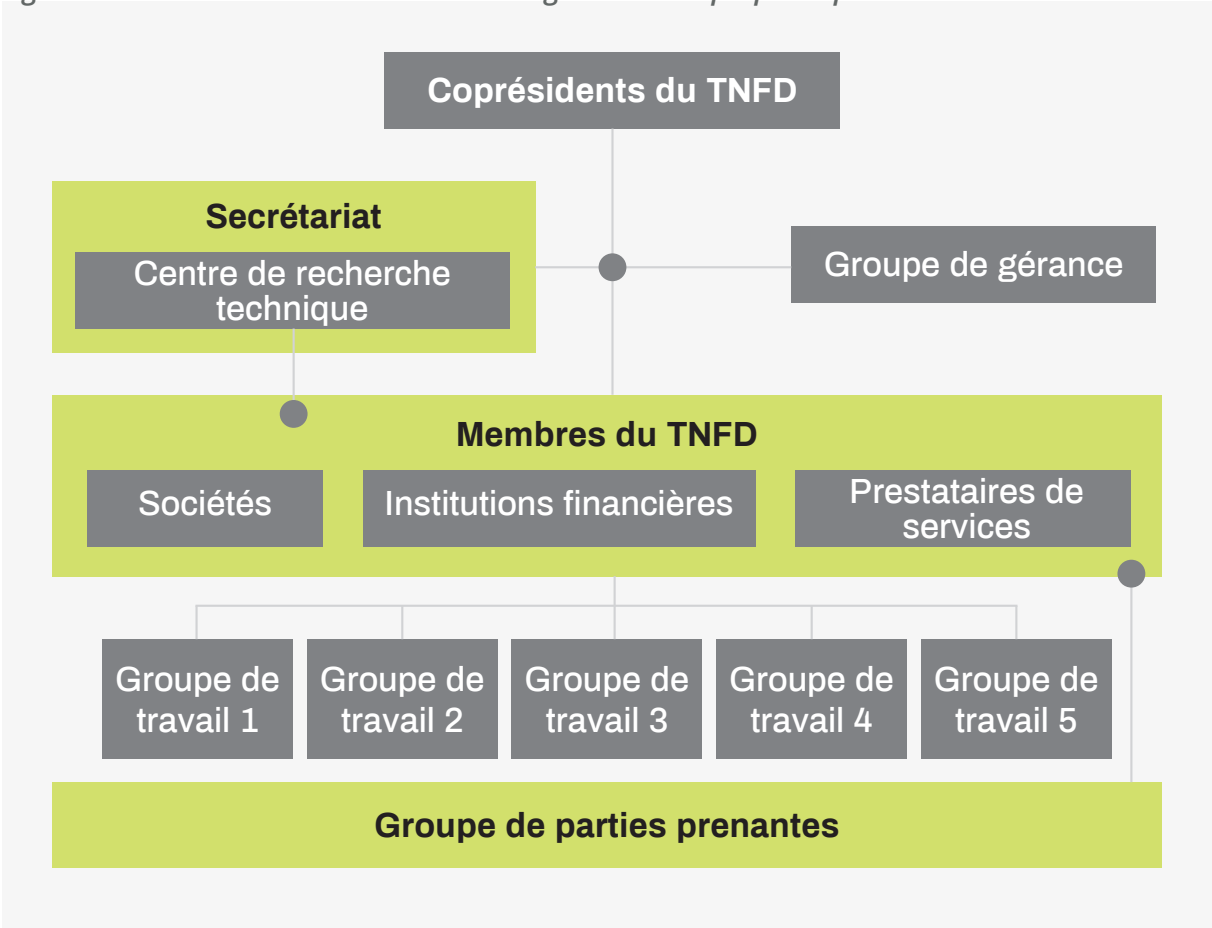


L'élaboration et le lancement du Cadre du TNFD sur une période de 2 ans constitueront la première étape dans l'évaluation des démarches concernant les risques et opportunités physiques et transitionnels. Cela permettrait de renseigner les méthodologies qui sont adaptables et souples pour les institutions financières et les entreprises dans toutes les zones géographiques, et qui encourageraient la cohérence et la comparabilité. Des directives plus détaillées devraient suivre après 2023, notamment des démarches concrètes pour évaluer ces risques à l'aide d'analyses de scénarios tirés de la nature, soutenues par un éventail de partenaires techniciens allant des modélisateurs de la nature aux experts en risques liés à la nature. Avec l'agilité, l'orientation client et « l'apprentissage par la pratique » comme principes fondamentaux, le TNFD poursuivra son cheminement en apportant des directives de dernière génération durant les années à venir en matière de gestion des risques, d'analyse de scénarios et bien plus encore, et ce afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre par les acteurs du marché. Son adoption profondément ancrée à l'échelle mondiale sera soutenue par des événements, des parties prenantes, des membres et des recherches appartenant à des secteurs cibles et géographiquement équilibrés sur l'ensemble de ses phases.

Gouvernance du TNFD

Le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) intègre les contributions et les orientations d'un mouvement d'experts en plein essor. Jusqu'à présent, les travaux du TNFD ont été pris en charge par les 75 membres du Groupe de travail informel (GTI), qui représente des banques, des investisseurs et des entreprises parmi les plus importants au monde, dont la valeur AUM (actifs sous gestion) cumulée est de plus de 8 500 milliards de \$US, ainsi que des gouvernements et des organismes de réglementation. La structure de gouvernance du TNFD comprendra un ou plusieurs Présidents, un Secrétariat, un Groupe de membres, un Groupe de gestion et un Groupe de parties prenantes. La Figure 4 présente une vue d'ensemble de cette structure.

Figure 4 : Vue d'ensemble de la structure de gouvernance proposée pour le TNFD



Membres

Le Groupe de travail se composera de 30 membres issus de l'industrie, avec une représentation égale des sociétés financières et des entreprises issues de « l'économie réelle », réparties entre les hémisphères nord et sud. Compte tenu de l'accent mis sur la divulgation d'informations, les agences de notation et les cabinets d'expertise comptable, ainsi que les fournisseurs de données, peuvent être admis en tant que membres. Les membres sont sélectionnés au titre de leurs aptitudes personnelles, en accord avec les critères de sélection et en prenant également en compte les compétences nécessaires à l'élaboration du Cadre du TNFD, ainsi que l'équilibre entre les secteurs d'activité, les zones géographiques et les sexes. Les membres se réuniront régulièrement en séance plénière, toutes les 6 semaines environ, et seront également invités à participer activement à au moins un groupe de travail, ces groupes étant organisés pour permettre une exécution bien préparée de l'objectif et du plan de travail du TNFD.

Secrétariat

Le Secrétariat du TNFD travaillera sous la supervision des Coprésidents. Le Secrétariat sera dirigé par un Directeur général et doté d'une équipe d'experts travaillant à temps plein sur la rédaction des obligations d'information, la mobilisation des membres, la gestion de projet et la communication, et fera appel à l'expertise d'individus engagés à temps partiel en fonction des besoins afin d'accélérer les éléments livrables du TNFD énoncés dans le plan de travail. Le Secrétariat soutiendra le travail des Coprésidents, assurera la coordination des groupes de travail et la gestion du travail quotidien, et entretiendra des contacts réguliers avec les membres et autres contributeurs du TNFD. L'organisme institutionnel ou les dispositions d'accueil du Secrétariat seront officialisés par le Comité de pilotage du GTI avant le lancement du TNFD.

Groupe de recherche technique

Le GRT offrira une expertise indépendante et des conseils techniques aux Groupes de travail du TNFD sur leur demande. Il agira principalement en tant que centre virtuel distribué qui apporte l'expertise scientifique et technique nécessaire pour atteindre l'objectif du TNFD. Le GRT sera supervisé et déployé par le Directeur technique, un membre essentiel du Secrétariat du TNFD.

Groupe de gérance

Le Groupe de gérance est composé des partenaires fondateurs du TNFD (Global Canopy, PNUD, IF PNUE et WWF) et peut inclure des représentants de donateurs importants. En plus de ces membres, certains réseaux ou organisations internationaux comme des autorités de régulation financière pertinentes ou des organismes de normalisation peuvent être invités à rejoindre le Groupe de gérance. Le Groupe de gérance soutient les Coprésidents, apporte une assistance technique, aide à la prise de décisions importantes pour assurer l'alignement sur les principes du TNFD et peut demander l'assistance du Groupe de parties prenantes dans des cas spécifiques si les Coprésidents s'éloignent de l'objectif du TNFD sur des sujets importants mentionnés dans les Principes du TNFD.

Groupe de parties prenantes

Le Groupe de parties prenantes rassemble un vaste éventail de parties prenantes (institutions financières, entreprises, prestataires de services, fournisseurs de données, gouvernements, autorités de régulation, organisations multilatérales, consortiums financiers et commerciaux, ONG, groupes de réflexion, organismes de recherche, etc.) qui ont un intérêt dans le TNFD et ont investi du temps dans son élaboration ou dans la création d'un écosystème propice au TNFD. Toute partie prenante qui s'intéresse aux développements du Cadre du TNFD, et qui y contribue à hauteur des besoins, est invitée à rejoindre ce groupe, sauf si elle représente un conflit d'intérêts important ou un risque de réputation pour le TNFD.

Ressources et communication du TNFD

L'objectif de ressources défini dans le plan de travail du TNFD (de mi-2021 à mi-2023) s'élève à 15 millions de \$US. À ce jour, environ 8 % de ce budget ont été contractés, 78 % sont proposés ou font l'objet de discussions avec des donateurs très divers (gouvernements, agences de l'ONU, organisations philanthropiques). Les 14 % restants seront largement recherchés auprès du secteur privé sous forme de soutien en nature. Il s'agira de détachements ou de recherches bénévoles internes ou externes, de mises à l'essai et de diffusion par le secteur financier et les entreprises. Nous pensons que le niveau de soutien en nature au TNFD dépassera les 14 %, ce qui permettra au Groupe de travail d'étendre son activité dans le monde entier, au-delà de ce qui est actuellement prévu dans le plan de travail.

L'objectif de communication du TNFD est de contribuer à la mobilisation d'engagements importants sur l'ensemble des secteurs d'activité et zones géographiques pour le Cadre du TNFD qui, à son tour, favorisera une adoption élargie du Cadre et un soutien du « marché ». Cela inclut le développement de communications convaincantes autour de la vision ambitieuse et cohérente, de la portée et des actions en faveur du TNFD. Les communications du TNFD devront tirer parti du travail de préparation durant la phase de GTI et finaliser une stratégie de communication qui inclut l'identification de messages clés pour les différents « publics » du TNFD. La stratégie met l'accent sur le public principal (les institutions financières), met en place des communications pour le public des entreprises et d'autres parties prenantes importantes comme les ONG, la société civile et les médias internationaux et met en œuvre des démarches et actions de communication internes et externes.

Remerciements

Le projet du TNFD a été rendu possible par l'expertise :

des Coprésidents du Groupe de travail informel du TNFD :

Mariuz Calvet, Grupo Financiero Banorte ; Antoine Sire, BNP Paribas ; et Rhian-Mari Thomas, Green Finance Institute

Responsables des axes de travail du GTI du TNFD :

Gouvernance du TNFD : Sylvain Vanston, AXA ; Plan de travail et budget du TNFD : Bas Rüter, Rabobank et Ravi Abeywardana, CDSB ; Ressources du TNFD : Scott Mesley, KPMG ; et Communications du TNFD et gestion des connaissances : Helen Crowley, FEM désormais Kering, Jane Carter Ingram, EY désormais HSBC Pollination.

Groupe de travail informel du TNFD :

Institutions financières

Aggrego Consultores, Brazil	Lloyds Bank, Royaume-Uni
AXA, France	Manulife Investment Management, Singapour
BPCE/Natixis, France	Maua Capital, Brésil
BNP Paribas, France	Mirova, France
Banco del Progreso, Colombie	NatWest Group, Royaume-Uni
Banco Sudameris, Paraguay	Pimco, États-Unis
Banorte, Mexique	Rabobank, Pays-Bas
Citigroup, États-Unis	Raiffeisen, Suisse
Crédit Suisse, Suisse	Robeco, Pays-Bas
DBS Bank, Singapour	Standard Chartered, Royaume-Uni
Danske Bank, Danemark	Storebrand Asset Management, Norvège
FAMA Investimentos, Brésil	Sumitomo Mitsui Trust Asset Management, Japon
FirstRand, Afrique du Sud	Wells Fargo Asset Management, États-Unis
HSBC Pollination Climate Asset Management	Yes Bank Ltd, Inde
Impax Asset Management, Royaume-Uni	

Institutions financières internationales et régionales :

AFD : Agence Française de Développement, France	BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BNDES : Brazilian Development Bank	BEI : Banque européenne d'investissement
CAF : Latin American Development Bank	IFC : International Finance Corporation
	Banque mondiale

Entreprises et sociétés privées :

BP, Royaume-Uni	Shareholder Services, États-Unis
EcoAdvisors, Canada	JBS
Ernst & Young, Royaume-Uni	Kering
GlaxoSmithKline, Royaume-Uni	KPMG
H&M, Suède	Reckitt Benckiser, Royaume-Uni
Iberdrola, Espagne	Rio Tinto
ISS ESG : Institutionnel	Tesco, Royaume-Uni

Gouvernements, organismes de régulation et de supervision

CNBV : Comisión Nacional Bancaria y de Valores, Mexique	Gouvernement péruvien
COFEMA, Argentine	Gouvernement suisse
Gouvernement français	Gouvernement britannique
Gouvernement néerlandais	RBA : Retirement Benefits Authority, Kenya

Groupes de réflexion et consortiums :

CDB : Convention sur la diversité biologique	IFI : Institut de finance internationale
CDSB : Climate Disclosure Standards Board	IIGF : International Institute of Green Finance
CEBDS : Conseil brésilien des entreprises pour le développement durable	OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
CEDAF, République dominicaine	PRI : Principes de l'investissement responsable
CIFAL, Argentine	SusCon Japan
Ecoacsa, Espagne	SIF : Forum d'assurance pour la durabilité
FC4S : Financial Centers for Sustainability	WBCSD : World Business Council for Sustainable Development
Finance for Tomorrow	FEM : Forum économique mondial
GEF : Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement mondial)	
Green Finance Institute (GFI)	

Groupe de partenaires :

Global Canopy, PNUD, IF PNUE et WWF

Groupe informel d'experts techniques :

*Remarque : les membres du GIET apportent leur contribution à titre personnel.
Les affiliations à des organisations ne sont indiquées qu'à des fins d'identification.*

Codirecteurs :

Nicky Chambers, Global Canopy | Simon Zadek, Finance for Biodiversity

Andre Chanavat, London Stock Exchange Group	Katia Karousakis, OCDE
Clara Barby, Impact Management Project	Luciane Moessa de Souza, Soluções Inclusivas Sustentáveis
Claudia Kruse, APG AM	Ma Jun, Institute of Public and Environmental Affairs, Chine
Corli Pretorius, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC)	Marianne Haahr, Green Digital Finance Alliance
Frank Hawkins, Union internationale pour la conservation de la nature	Robin Millington, Planet Tracker
Gregory Watson, Inter-American Development Bank	Rowan Douglas, Willis Towers Watson
Joris van Toor, Banque des Pays-Bas	Siobhan Cleary
	Vian Sharif, FNZ Group

Droits de propriété intellectuelle et mentions légales

Le TNFD mettra ses cadres et ses rapports à la disposition de toutes les parties intéressées (notamment tous les Membres) selon les termes de « Creative Commons » ou d'autres termes de « libre utilisation » choisis par le TNFD.

Remarque : les opinions exprimées dans le document TNFD « Perspectives pour la nature » sont indicatives des opinions des membres du Groupe de travail informel pour le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (GTI TNFD), soutenus par le Groupe de partenaires. Elles sont présentées par le processus préparatoire informel en tant que recommandations pour le Groupe de travail à venir et ses Coprésidents. L'utilisation de logos et/ou de retours d'expérience de ces organisations ne constitue pas nécessairement une caution ni une recommandation d'investissement, ni ne reflète les politiques ou les positions des organisations.



Le travail du TNFD est soutenu par un investissement d'ancrage du Fonds pour l'environnement mondial (GEF). D'autres donateurs devraient confirmer leur participation prochainement.

Remarques finales :

- i. De nombreuses discussions se sont tenues sur la manière d'intégrer l'impact d'une organisation sur l'environnement dans le débat sur les risques et opportunités environnementaux, y compris des institutions financières telles que DWS ; des organismes de normalisation tels que le SASB ; des organisations intergouvernementales telles que l'OCDE et la Commission européenne ; et des banques centrales et autorités de surveillance financière, notamment le réseau Network for Greening the Financial System (NGFS).
- ii. CDB : BIODIVERSITÉ ET LE PROGRAMME 2030 POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE et Vision 2050
- iii. GRI : Global Reporting Initiative ; SASB : Sustainability Accounting Standards Board ; CDSB : Climate Disclosure Standards Board ; IFRS : International Financial Reporting Standards.
- iv. Des exemples de prestataires de services de données incluent S&P Global et Bloomberg. Des exemples de comptes publics incluent les registres de sociétés dans le domaine public, les registres du cadastre et d'autres ensembles de données.
- v. Le terme « écosystème » fait référence à des communautés complexes et dynamiques de plantes, d'animaux et de microorganismes et à leur environnement non vivant qui interagissent comme une unité fonctionnelle. CDB (2020) : Utilisation de termes.
- vi. CIBLES FONDÉES SUR LA SCIENCE pour la NATURE (2020) : Directives initiales pour les entreprises
- vii. L'IPBES définit la « contribution de la nature aux populations » (NCP) comme « toutes les contributions, à la fois positives et négatives, de la nature vivante (c.-à-d. diversité des organismes, écosystèmes, et leurs processus écologiques et évolutifs associés) à la qualité de la vie des humains. Les contributions bénéfiques de la nature comprennent, entre autres, la fourniture d'aliments, la purification de l'eau, le contrôle des inondations et l'inspiration artistique, alors que les contributions néfastes incluent, entre autres, la transmission de maladies et la prédation qui affectent les êtres humains ou leurs avoirs. De nombreuses NCP peuvent être perçues comme des avantages ou des inconvénients en fonction du contexte culturel, temporel ou spatial. »
- viii. CIBLES FONDÉES SUR LA SCIENCE pour la NATURE (2020) : Directives initiales pour les entreprises
- ix. TCFD (2017) : recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat
- x. Le cadre normatif du travail du TNFD, y compris, sans toutefois s'y limiter, la définition de « favorable à la nature », sera éclairé par des accords intergouvernementaux et internationaux.
- xi. CIBLES FONDÉES SUR LA SCIENCE pour la NATURE (2020) : Directives initiales pour les entreprises ; UICN (2021) : Directives pour la planification et le suivi de la performance des entreprises en matière de biodiversité
- xii. Les cinq pressions IPBES qui contribuent à la perte de milieux naturels sont (i) les changements d'usage des sols, des océans et de l'eau ; (ii) l'exploitation des ressources naturelles ; (iii) le changement climatique ; (iv) la pollution ; et (v) les espèces invasives et autres menaces.
- xiii. Veuillez lire la discussion sur le risque systémique dans l'Annexe I pour une description de la matérialisation de ces risques.

- xiv. <https://encore.naturalcapital.finance/en>; <https://www.sasb.org/standards-overview/materiality-map/>; FEM (2020) : Accroissement du risque naturel ; DNB (2020) : Indebted to nature, Exploring biodiversity risks for the Dutch financial sector.
- xv. Alors que les exigences spécifiques du Cadre du TNFD seront déterminées par le Groupe de travail après son lancement, des exemples de ces exigences pourraient comprendre les réponses aux questions suivantes : (i) Comment la nature est-elle prise en compte au niveau du Conseil d'administration ? (ii) Quelle gouvernance ou quel processus est en place pour gérer les impacts, les relations de dépendance, les risques et opportunités liés à la nature ? (iii) Quelles politiques existent pour gérer les impacts, les relations de dépendance, les risques et opportunités liés à la nature ? (iv) Quel plan stratégique ou opérationnel existe pour gérer les impacts, les relations de dépendance, les risques et opportunités liés à la nature ?
- xvi. <https://www.bsigroup.com/en-GB/our-services/events/webinars/2020/bs-8632/> ; <https://capitalscoalition.org/capitals-approach/natural-capital-protocol/>
- xvii. Des directives élargies sur la gestion des risques et opportunités financiers liés à la nature devraient offrir des mesures pratiques que les sociétés non financières et les institutions financières peuvent prendre pour réduire leurs risques et décupler leurs opportunités.
- xviii. Un objectif final donne un point d'arrivée pour le scénario, généralement défini par un ensemble restreint d'outils de mesure. Une feuille de route sectorielle décrit la transformation dans le temps d'un secteur donné, généralement en lien avec des changements de processus de production et l'adoption de technologies. Dans le contexte de scénarios en lien avec la nature, elle tiendra compte de la transformation sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- xix. Elle s'appuiera également sur l'écosystème élargi de cadres et normes pertinents, y compris, sans toutefois s'y limiter, les normes ISO, The Natural Capital Protocol, l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), le British Standards Institute et le Global Footprint Network.



Groupe de travail sur la publication
d'informations financières relatives à la nature